

CERTIFICAT EESP
CODEUSE/CODEUR-INTERPRETE
EN LANGAGE PARLE COMPLETE (LPC)

2016-2018

en partenariat avec :

avec le soutien de :



INTRODUCTION

Une personne atteinte de surdit  n'entend pas les sons ou elle les perçoit plus ou moins affaiblis et d form s. Elle s'aide alors de la lecture labiale et de son appareillage auditif (classique ou implant cochl aire) pour comprendre son interlocuteur, mais de nombreuses confusions sont possibles. Le Langage Parl  Compl t  (LPC) est un outil de communication compl mentaire   la lecture labiale. Bas  sur la combinaison de huit configurations des doigts et de cinq positions de la main autour du visage, il permet   la personne sourde d'avoir acc s visuellement   l'int gralit  d'un message oral.

La communication en Langage Parl  Compl t  est pratiqu e dans diff rentes situations de communication - au sein des  tablissements d' ducation, d'enseignement et de formation, dans un contexte professionnel, ou plus g n ralement dans la vie quotidienne, culturelle et sociale - afin de faciliter et d'am liorer la r ception des messages oraux par la personne sourde.

En tant qu'intervenant-e sp cialis -e   m me d'accompagner des personnes sourdes, la/le codeuse/codeur-interpr te en LPC doit non seulement acqu rir la ma trise du code LPC et de son utilisation, mais elle/il doit  galement b n ficier d'une formation sp cifique au domaine de la surdit .

La formation de codeuse/codeur-interpr te en LPC propos e par l'Unit  de formation continue de la Haute  cole de travail social et de la sant  – EESP (Lausanne) r pond   cette double exigence. Elle b n ficie en outre du soutien de : la Fondation A Capella, de l'Association suisse pour le langage parl  compl t  (ALPC) et de l'Association Suisse des Codeuses/codeurs Interpr tes (ASCI).

PROFIL PROFESSIONNEL

Intervenant-e sp cialis -e en surdit , la/le codeuse/codeur-interpr te en LPC accompagne les personnes sourdes dans diff rentes situations de communication, et plus particuli rement les jeunes sourds dans leur parcours de formation.

Tenant compte des ressources et besoins des personnes accompagn es, comme des caract ristiques de la situation, la/le codeuse/codeur-interpr te en LPC facilite un  change optimal des messages oraux.

La/le codeuse/codeur-interpr te en LPC travaille en collaboration  troite avec les enseignant-e-s, les formateurs et formatrices, et les autres professionnel-le-s (logop distes, enseignant-e-s sp cialis -e-s, psychologues, ...), ainsi qu'avec les parents et les proches.

Les contextes dans lesquels il/elle est amen -e   intervenir sont vari s : institutions d'accueil de la petite enfance,  tablissements d'enseignement ou de formation, r unions ou entretiens professionnels, congr s ou conf rences, activit s culturelles ou sociales.

OBJECTIFS

La formation de codeuse/codeur-interprète vise à développer les compétences suivantes :

- évaluer les ressources et les besoins de la personne accompagnée et les caractéristiques de la situation pour être en mesure d'adapter son intervention ;
- favoriser une utilisation optimale de ses ressources de communication par la personne accompagnée et contribuer au développement de celles-ci ;
- faciliter la participation aux échanges de la personne accompagnée et son intégration dans le groupe ;
- maîtriser le LPC et son utilisation auprès des personnes accompagnées, y compris en allemand et en anglais ;
- maîtriser les techniques d'apprentissage du décodage LPC ;
- collaborer avec les enseignant-e-s, les formateurs et formatrices, et les autres professionnel-le-s, les sensibiliser aux conditions de la réception auditive et visuelle liées à la surdité et les orienter sur le rôle de codeuse/codeur-interprète en LPC ;
- inscrire son action dans un projet coordonné avec les autres partenaires ;
- appliquer un cadre éthique et déontologique respectueux de la personne et de son autonomie ;
- adopter une posture réflexive et faire évoluer sa pratique.

CONTENU

La formation de codeuse/eur-interprète en LPC se compose de quatre modules :

- Approche psychosociale de la personne atteinte de surdité, langage et communication
- Contexte et modalités d'intervention de la/du codeuse/codeur-interprète en LPC
- Utilisation du LPC en situation
- Positionnement professionnel et démarche réflexive.

Par ailleurs, le parcours de formation prévoit également :

- le suivi d'un entraînement pratique au codage LPC ;
- la participation à deux stages d'observation, ainsi qu'à un stage de pratique accompagnée ;
- la réalisation d'un travail personnel d'intégration.

FORME

La formation de codeuse/codeur-interprète en LPC propose différentes modalités pédagogiques : apports théoriques, analyse de situations, vidéoscopie, témoignages, retour d'expériences, travail individuel et en groupe.

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette formation s'adresse aux personnes qui :

- disposent au minimum d'une formation achevée au niveau secondaire II (Maturité gymnasiale ou CFC) ou d'un titre jugé équivalent,
- attestent de bonnes connaissances préalables et d'une pratique du code LPC. Dès août 2015, la page consacrée à la formation de codeuse/codeur-interprète en LPC sur le site de la Fondation a capella proposera une modalité d'auto-évaluation (www.a-capella.ch/projet/formation-ci-lpc).

Par ailleurs, il est attendu des candidat-e-s à la formation : une excellente maîtrise de la langue française orale et écrite, une bonne aptitude à la communication et un intérêt pour le domaine de la surdité. Des compétences en langues étrangères constituent un atout supplémentaire.

L'admission se fait sur la base de l'examen du dossier, d'un test de niveau de pratique du code LPC, ainsi que d'un entretien.

Le nombre de participant-e-s est limité à 16 personnes.

OBTENTION DU CERTIFICAT

Pour obtenir le certificat de codeuse/codeur en LPC, les participant-e-s devront avoir :

- assisté de façon régulière et active à l'ensemble des enseignements (au-delà de 10% d'absence, une remédiation est exigée) ;
- suivi l'entraînement pratique au codage LPC ;
- réalisé les stages d'observation et de pratique accompagnée ;
- répondu aux exigences de l'évaluation liée à chacun des trois modules de formation ;
- obtenu la validation d'un travail personnel de certification.

ORGANISATION

La formation débute au début juillet 2016 et se termine en mai 2018.

Elle comporte 450 heures de formation réparties comme suit :

- 174 h. de cours (29 journées)
- 48 h. d'entraînement pratique au codage LPC
- 28 h. de stage (stages d'observation - 16h. en 1^{ère} année et stage de pratique accompagnée - 12h. en 2^{ème} année)
- 188 h. de travail personnel lié à la réalisation des travaux.

Calendrier

1 ^{ère} année (2016-2017)	2 ^{ème} année (2017-2018)
Cours	
Du lundi au vendredi 4, 5, 6, 7 et 8 juillet 2016	Du lundi au vendredi : 14, 15, 16, 17 et 18 août 2017
Samedi 27 août 2016	Samedi 23 septembre 2017
Samedi 10 septembre 2016	Samedi 28 octobre 2017
Samedi 8 octobre 2016	Samedi 18 novembre 2017
Samedi 12 novembre 2016	Samedi 16 décembre 2017
Samedi 10 décembre 2016	Samedi 13 janvier 2018
Samedi 14 janvier 2017	Samedi 10 février 2018
Samedi 11 février 2017	Samedi 10 mars 2018
Samedi 11 mars 2017	Samedi 21 avril 2018
Samedi 1 ^{er} avril 2017	
Samedi 6 mai 2017	
Samedi 3 juin 2017	
Examen intermédiaire	
Samedi 1 ^{er} juillet 2017	Samedi 12 mai 2018
Examen final	

Horaire

8h45 - 12h15 / 13h15 - 16h45

Lieu

Les cours se déroulent à l'Unité de formation continue de la Haute école de travail social et de la santé - EESP, chemin des Abeilles 14 à Lausanne.

COUT DE LA FORMATION

Le coût total de la formation s'élève à CHF 7'600.-. Grâce au soutien d'organismes publics et privés avec lesquels la Fondation a capella est en contact, la finance de participation à la formation se monte à **CHF 3'000.-**.

Ce montant est payable en deux tranches :

1^{ère} tranche de **CHF 1'600.-** au 15 juin 2016

2^{ème} tranche de **CHF 1'400.-** au 15 août 2017

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE SELECTION

Finance d'inscription : **CHF 200.-**

Les inscriptions sont à envoyer au secrétariat de l'Unité de formation continue de l'EESP avant **le 31 janvier 2016** au moyen du bulletin de candidature annexé et d'un dossier comprenant :

- une photo-passeport
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- copie des certificats et diplômes obtenus
- copie du récépissé de la finance d'inscription (CHF 200.-)

Le test d'admission et les entretiens préalables à l'acceptation de la candidature auront lieu en mars 2016. La décision d'admission sera communiquée par écrit au/à la candidat-e à l'issue de ces entretiens.

DESISTEMENT

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant-e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont dus annuellement (2 années) et doivent être acquittés 15 jours avant le début de chaque année académique.

Seuls les annulations ou désistements écrits sont pris en considération.

Aucune attestation n'est délivrée durant la formation.

Toute personne s'inscrivant à la formation de codeuse/codeur-interprète en LPC s'engage à avoir pris connaissance de ces conditions et à les accepter.

RENSEIGNEMENTS ET PERSONNES DE CONTACT

Daniel Lambelet, responsable de la formation
e-mail : daniel.lambelet@eesp.ch

Carmen Amoroso, coordinatrice de la formation
e-mail : amoroso.carmen@gmail.com

Tiziana Di Mizio, administration de la formation, tél. 021 651 03 29
e-mail : tiziana.dimizio@eesp.ch

Haute école de travail social et de la santé - EESP
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14 - 1010 Lausanne
Tél. : + 41 (0)21 651 03 10

SEANCE D'INFORMATION

La séance d'information aura lieu le
8 septembre 2015 de 18h30 à 20h00
à l'Unité de formation continue de l'EESP
ch. des Abeilles 14 - 1010 Lausanne